

La valorisation énergétique : le prochain défi de Cyclad

En avance sur le tri, la réduction des déchets et l'économie circulaire, le Syndicat Mixte Cyclad s'engage en 2023 dans la valorisation énergétique pour produire une nouvelle source d'énergie renouvelable disponible toute l'année à Paillé en Vals de Saintonge.

Le Syndicat Mixte Cyclad valorise et traite les déchets de 230 000 habitants en Charente Maritime. Engagé dans une démarche de réduction des déchets depuis 15 ans, il est précurseur sur la collecte incitative, l'extension des consignes de tri, le tri des biodéchets ou le développement de l'économie circulaire. Reconnu dans cette démarche, il est labellisé Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet en 2016 et Territoire Économie Circulaire en 2020 par le Ministère de la Transition Écologique.

Avec de bonnes performances de tri, les 230 000 habitants (dont l'île de Ré) produisent 48 000 tonnes d'ordures ménagères pour une capacité de traitement sur le territoire de 30 000 tonnes. Les élus sont donc encore porteurs de grandes ambitions en faveur de la réduction des déchets puisque 13 100 tonnes d'ordures ménagères sont encore envoyées en dehors du département pour être enfouies auxquelles s'ajoutent 23 000 tonnes de tout venant de déchetteries.

Soucieux de respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets, les élus des sept intercommunalités de Cyclad ont déroulé un plan stratégique ambitieux pour favoriser : 1/ la réduction des déchets, 2/ le compostage et le tri des biodéchets en apport volontaire, 3/ le tri de tous les emballages depuis 2016 et 4/ l'innovation locale en économie circulaire. Ils s'engagent en portant les enjeux de la transition écologique et du développement local et durable par une réutilisation de la matière. En favorisant l'innovation autour de la réduction des déchets, Cyclad participe à la création d'emplois durables sur un territoire rural.

Pour atteindre les objectifs fixés, Cyclad doit disposer des équipements nécessaires à ses ambitions. Moderniser l'usine d'incinération existante de Paillé en unité de valorisation énergétique, sans en changer la capacité, est une nécessité pour le territoire.

Au-delà de la fourniture d'énergie renouvelable, les enjeux sont multiples :

✓ **Éviter l'exportation des déchets vers des installations de stockage (enfouissement) en dehors du territoire**

Sans travaux de rénovation, l'usine de Paillé cessera son activité. Les 30 000 tonnes de déchets partiraient alors vers les installations de stockage de Lapouyade en Gironde et Gizay en Haute-Vienne, c'est-à-dire en dehors du territoire de Cyclad. Les conséquences seraient immédiates : hausse du trafic routier, des émissions carbone, des taxes. Passer de la valorisation énergétique à l'enfouissement serait une véritable régression dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, une démarche contraire à toutes les actions menées par Cyclad depuis sa création.

✓ **Ne pas subir une hausse de la TGAP**

Si l'usine de Paillé venait à cesser son activité, le coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes augmenterait de façon significative pour les administrés de Cyclad. Cette taxe fixée par l'État, s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout venant de déchetterie). La TGAP passe de 42 euros par tonne de déchets enfouis en 2020 à 65 euros en 2025. Elle ne s'applique pas sur les emballages, les biodéchets, le papier, le verre, le textile et tous les autres déchets triés et recyclés en déchetterie. Trier est donc utile non seulement pour recycler mais aussi pour maîtriser la hausse des coûts de gestion des déchets imposée par la loi. Cette taxe est moindre pour une Unité de Valorisation Énergétique.

✓ **Proposer un projet créateur d'emplois pour le territoire**

Transformer l'usine d'incinération en usine de valorisation énergétique est une étape importante de la démarche d'économie circulaire portée par Cyclad. Elle permettra de valoriser les déchets non recyclables produits sur le territoire en énergie décarbonée au bénéfice d'un projet. Pour les Vals de Saintonge, la rénovation de l'usine est une opportunité pour permettre de créer des emplois sur la commune.

Les travaux de modernisation de l'UVE de Paillé

Les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de Paillé démarreront en juin 2023 pour une durée de 18 mois jusqu'en janvier 2025. L'usine, âgée de 41 ans mais toujours aux normes en vigueur, sera désormais dotée d'une turbine qui permettra de valoriser 30% de l'énergie en l'électricité. Les 70% restants seront disponibles sous forme d'eau chaude au service d'un projet créateur d'emplois.

La future Unité de Valorisation Energétique en chiffres

Une capacité inchangée : 30 000 tonnes d'ordures ménagères traitées localement chaque année.

Une turbine pour produire 1,1 MWh (puissance instantanée) dont 0,4 MWh sont utilisés pour les besoins électriques de l'installation et les 0,7 MWh restants vendus à un fournisseur d'énergie (soit 5 GW / an).

5 à 6 MWh d'énergie thermique sous forme d'eau chaude disponible toute l'année sans saisonnalité (soit 40 GW / an).

24 M€ investis pour une durée de vie estimée de 40 ans

30 000 tonnes d'eau potable économisées par le nouveau process

La réduction des déchets reste une priorité pour Cyclad

Cyclad collecte 48 000 tonnes d'ordures ménagères et la capacité de l'usine de Paillé est de 30 000 tonnes. Pour limiter l'exportation de déchets vers d'autres sites en dehors du territoire, limiter les coûts et favoriser le recyclage, le réemploi, le compostage, les élus de Cyclad confirment leur engagement en faveur de la réduction des déchets. Une équipe de 14 personnes est dédiée :

- * à la sensibilisation sur le terrain (habitants, scolaires, professionnels, associations)
- * à l'information des usagers,
- * au développement de la collecte séparée des biodéchets et du compostage,
- * au réemploi,
- * à la réparation,
- * au travail avec les associations et les professionnels pour un territoire innovant et engagé en faveur de l'économie circulaire.

Cyclad est le Syndicat Mixte de valorisation des déchets du nord-est de la Charente-Maritime. Il rassemble 234 communes et 230 000 habitants. Cyclad a été labellisé « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » en 2014 et fait partie en 2020 des 16 premiers territoires français à être labellisés « Economie Circulaire ». Son siège est à Surgères et il emploie environ 150 personnes. www.cyclad.org